



L'assurance Responsabilité Civile véhicules automoteurs

Vous trouverez ci-dessous un aperçu des critères de segmentation qui sont pris en compte dans l'appréciation d'un risque qu'il nous est demandé d'assurer en Responsabilité Civile Véhicules automoteurs. Ces critères sont déterminants dans notre décision d'accepter ou non un risque particulier et pour les conditions (tarification et étendue de la couverture) qui seront proposées. Ces critères peuvent également intervenir dans l'évaluation du risque en cours de contrat (modification, réduction, aggravation ou résiliation).

► CRITERES DE SEGMENTATION

RESPONSABILITE CIVILE	ACCEPTATION	TARIFICATION	ÉTENDUE DE LA COUVERTURE
<p>Âge du preneur d'assurance Ce critère est susceptible d'avoir un impact sur la survenance des sinistres ainsi que sur leur gravité.</p>	✓	✓	
<p>Adresse du preneur d'assureur L'environnement (rural ou urbain) influence l'exposition au risque d'accidents. Par ailleurs, nous n'assurons que les risques situés en Belgique, conformément à notre agrément pour l'assurance RC automoteurs.</p>	✓	✓	
<p>Caractéristiques du véhicule Les caractéristiques du véhicule (marque, modèle, puissance, vitesse, énergie, valeur d'assurance, ...) permettent d'appréhender le comportement du conducteur et la dangerosité potentielle du véhicule, influant tous deux sur la gravité des sinistres.</p>	✓	✓	✓
<p>Utilisation du véhicule (usage, kilométrage, ...) et la profession du preneur d'assurance L'utilisation du véhicule (privée ou professionnelle) de même que le nombre de kilomètres parcourus influencent le risque. Ainsi certains usages professionnels du véhicule peuvent être sujets à une fréquence de sinistre plus importante.</p>	✓	✓	✓
<p>Équipement assurance du preneur d'assurance auprès de notre compagnie L'absence de relation préexistante avec le preneur d'assurance est de nature à avoir un impact sur la confiance légitime de l'assureur. En effet les contrats d'assurance, ainsi que les garanties dommages en automobile, déjà souscrits par le preneur d'assurance permettent d'avoir un recul sur la sinistralité globale et diminuent le risque de fraude.</p>	✓	✓	
<p>Résiliation d'un contrat par notre compagnie ou un autre assureur ou risque assuré par le Bureau de tarification Ces critères nous permettent d'appréhender le risque et son acceptation.</p>	✓		
<p>Contentieux Une procédure engagée à l'encontre du preneur d'assurance suite à un défaut de paiement est de nature à avoir un impact sur l'estimation du risque et son acceptation.</p>	✓		